


Le Jourd Vingtquatrevesme Janvier Guilleme nist fra
 Centz quatrevingz sept a est de S. gaudou. Jean
 may C. uic du boult my bay. S. bult signi Jean
 attieor alagee de quavantr huit ans Jean
 sebastien vignow. Jean de S. gaudou.
 et Jean Baptiste gaudou. qui ont signe
 not. h. gaudou. Jean Baptiste gaudou.

Gaudou 



Le second jour de Juin audit an ont été
 dressés en face d'église par moy Vicame Duboulay & par moy
 Royne Les personnes de ce lieu, Vigneron de la paroisse de Duboulay
 Miquois & autres de ces paroisses & autres qui ont signé & scellé de
 Guillaume Signeur de Beaurevoir de D'Armentières de
 son fief de la paroisse de la paroisse de D'Armentières de
 Baron de Lannecallain de cette paroisse après que lesdits
 ont été publiés par nos Juges de la paroisse de Duboulay
 de D'Armentières & fait le jour de la paroisse de la paroisse de Duboulay
 Miquois & autres qui ont signé par le Juge de la paroisse de la paroisse de Duboulay
 Miquois sous lequel le tout a été trouvé au lieu de la paroisse de la paroisse de Duboulay
 ont été notés & acte, le dit Guillaume Signeur de Beaurevoir de D'Armentières de
 Baron de Lannecallain de cette paroisse & autres qui ont signé & scellé de
 ainsi signé Baron de Lannecallain de cette paroisse de la paroisse de la paroisse de Duboulay

PETIT PAPIER
UN SOL
UNE FEUILLE

Le Lundy ungt trois ungt neuf. ont été épousés en l'eglise de Colbec par moy Juerne
soubdigné pour la maladie de mr. de Colbec dudit lieu Sebastien
Bignodon femme veuf et marie. Ravard veuf de feu Elviri le
simple veuf de cette paroisie Les bans ayant été publiés
entre lesdites parties en l'eglise de Colbec sans aucun empêchement
lesdites parties assistées de leurs parents et amis dont quelques
uns sont Denis Bignodon, marin de Guinée. Jacques anel veuf